ZOOM DU COMPTE ADMINISTRATIF

2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats financiers obtenus cette année témoignent de la capacité du Département à absorber les différentes réformes auxquelles il a dû faire face ces dernières années (baisse des dotations, progression constantes des restes à charges des allocations individuelles de solidarité, dispositif de contractualisation,…).
En effet, la consolidation de la stratégie financière en 2020 a permis d'enregistrer un niveau d'autofinancement et de trésorerie très confortable avec en parallèle un endettement en repli et un niveau d'investissement dynamique.
De plus, la forte croissance des subventions tant en fonctionnement qu'en investissement démontre de la capacité du Département à soutenir l'activité socio-économique sur son territoire dans un contexte de crise sanitaire.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement à la fin d'exercice ou résultat cumulé (136,1 M€) est en nette amélioration (+57% par rapport à 2019). Il permet de couvrir 69 jours de dépenses budgétaires.

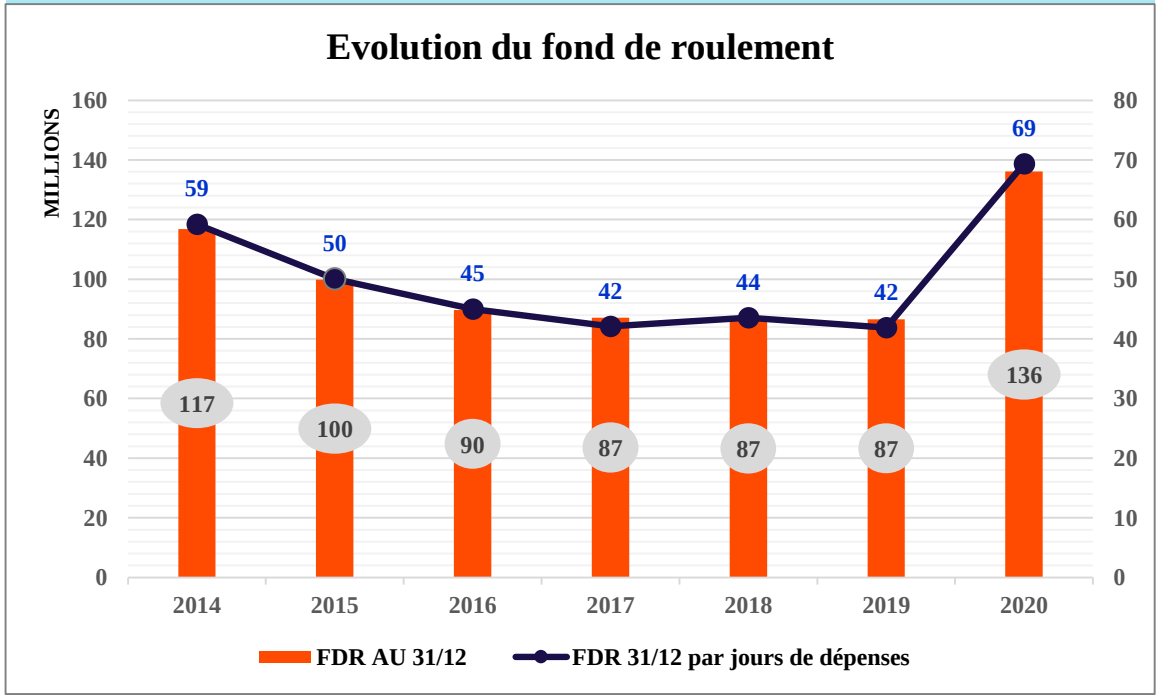

Le résultat de l'exercice

Le résultat du compte administratif 2020 marquée par une progression de +33,4 M€, s'établit à 80,2 M€. Cette amélioration s'explique par une baisse des dépenses et la hausse des recettes de fonctionnement.

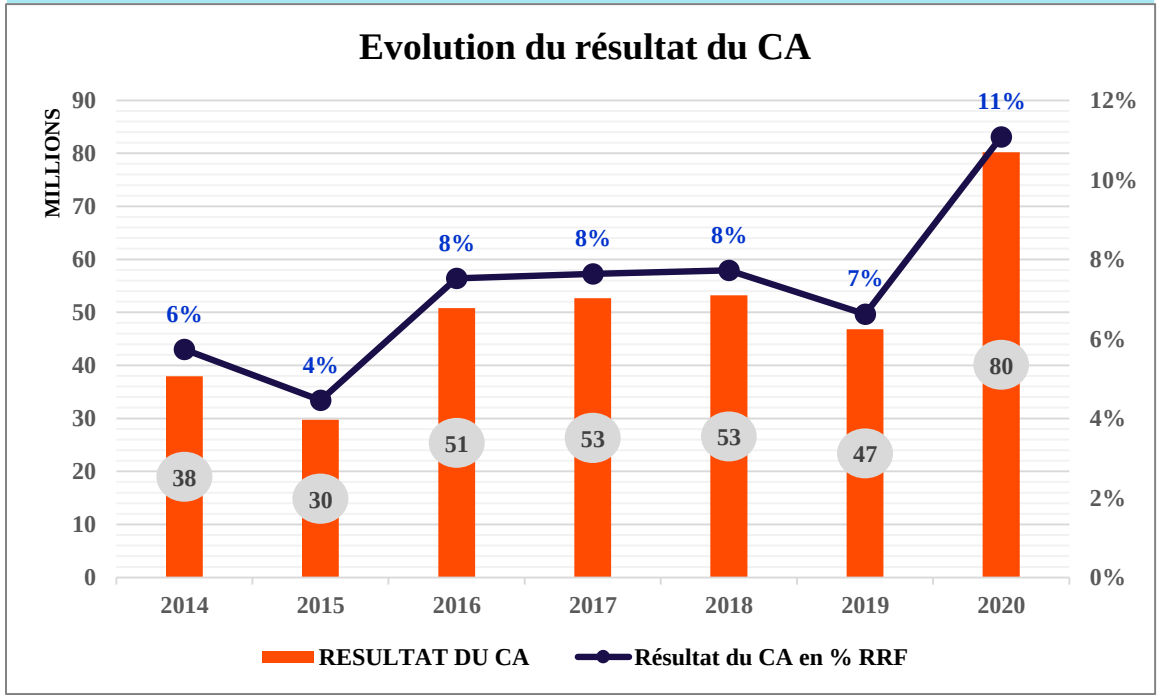

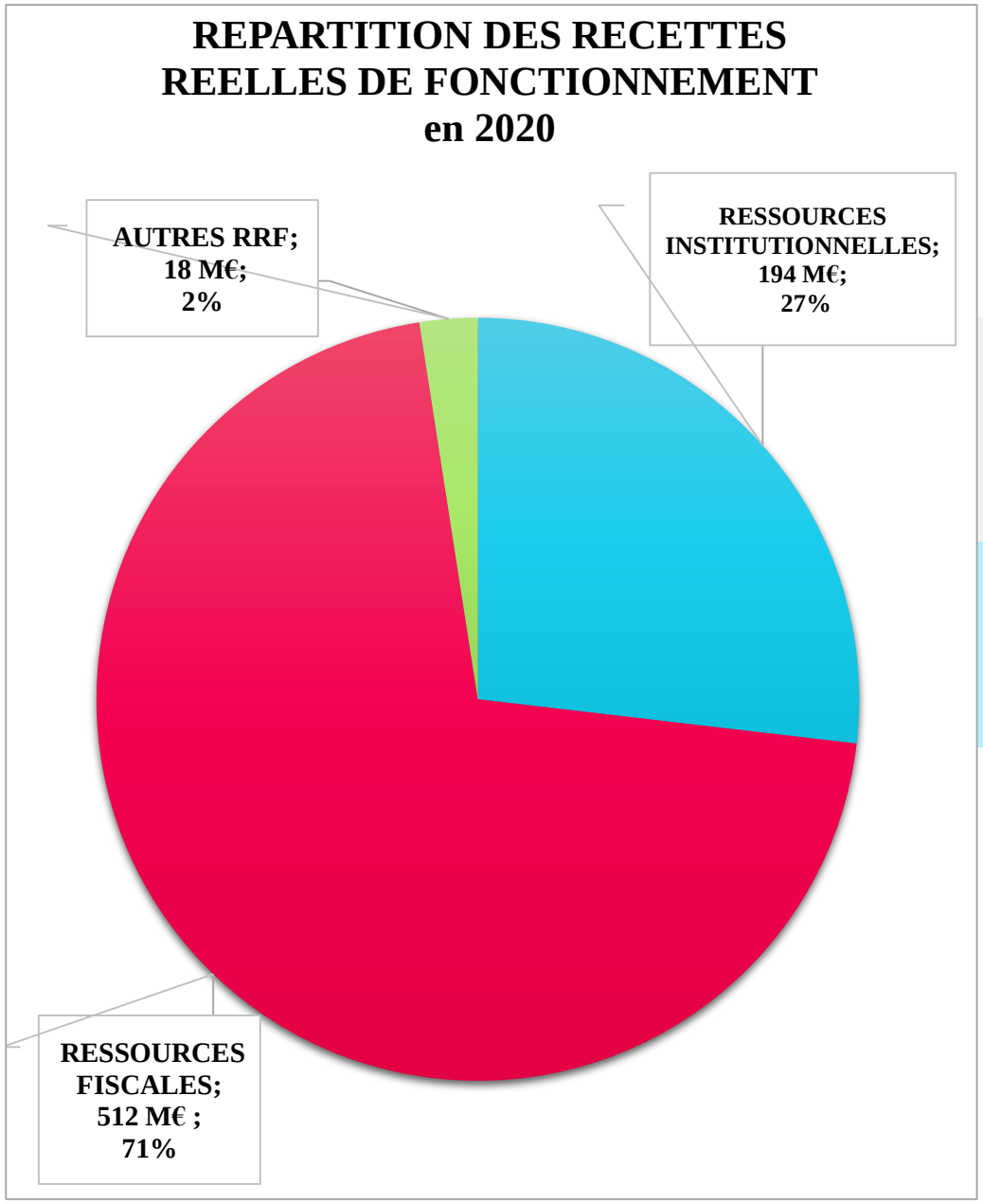

LES RECETTES

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (723,7 M€ en 2020)

Les recettes de fonctionnement représentent 723,7 M€ en 2020. Elles se composent pour 71% de ressources fiscales, 27% de fonds de concours en provenance de l'État et 2% de recettes diverses.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Les ressources générées par le territoire concernent les différences recettes d'origine fiscale.

La fiscalité départementale selon leur mode de taxation en 2020

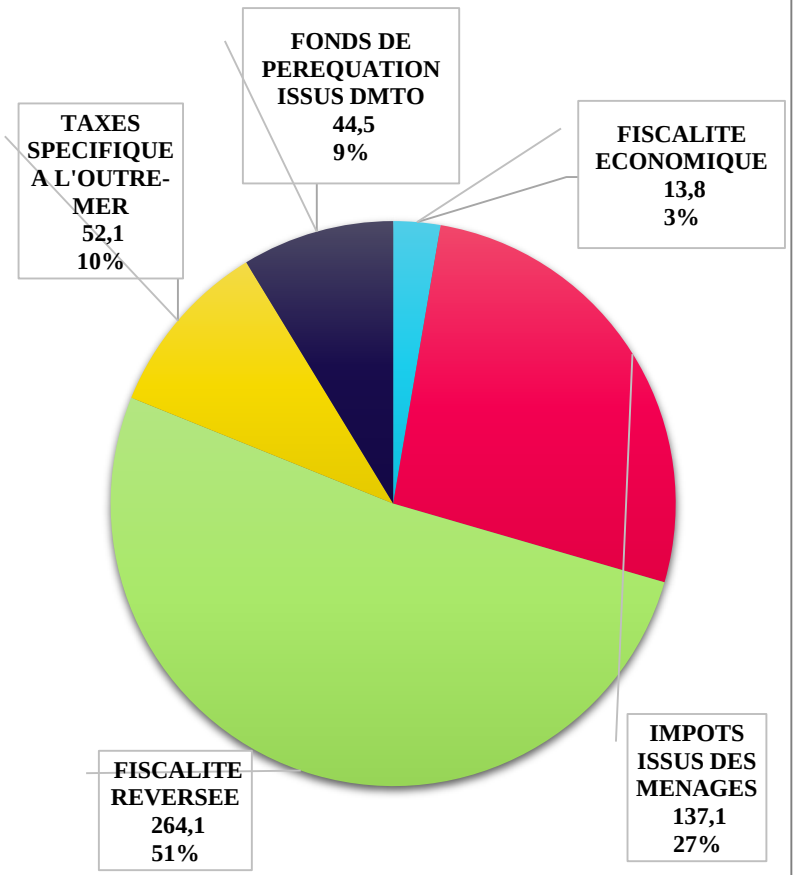

LES RECETTES DU TERRITOIRE

Le produit des impôts et taxes atteint 511,6 M€ et représente 71% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces ressources émanent de l'attractivité du territoire, de l'affectation nationale et de flux entre départements.

La fiscalité économique (13,8 M€) :

Elle provient de l'activité économique des entreprises, à travers deux produits :

La **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** est une imposition fiscale à taux unique national appliqué sur la marge des entreprises. Elle s'élève à 12,6 M€ en 2020.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises (IFER) correspond à la quote-part perçue sur les installations de stations radio électriques et de centrales de production (électrique, photovoltaïque, éolienne terrestre et hydraulique) présentes sur le territoire départemental.

Le produit atteint 1,2 M€ en 2020.

Les impôts «ménages » (137,1 M€) :

La **taxe foncière sur les propriétés bâties (105 M€)** augmentent de 3% sous l'effet du dynamisme des bases fiscales. Le taux foncier s'élève à 25,27% depuis 2011 contre un taux moyen départemental de 21,17% en 2020.

Le **produit des DMTO** dépend essentiellement de la progression des transactions immobilières sur le territoire. Le montant atteint 24,4 M€ en 2020.

La **taxe d'aménagement** destinée au financement de la protection des espaces naturels et le fonctionnement des CAUE. Elle représente 3,5 M€ dont 2,1 M€ pour la TA-ENS et 1,4 M€ pour la TA-CAUE.

L'assiette de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** s'appuie sur la livraison d'électricité par un fournisseur et sa consommation dans le Département. La part départementale atteint un montant de 3,5 M€.

La fiscalité reversée (264,1 M€) :

Le reversement de fiscalité nationale au profit du Département, permet de compenser les charges transférées, il s'agit :

- de la garantie individuelle de ressource (FNGIR) pour un montant fixe de 6,2 M€ par an;
- du fonds péréquation de la CVAE (0,7 M€) ;
- des frais de gestion de la taxe foncière (17,5 M€) ;
- de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA, 47,1 M€) ;
- de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétrolier (TIPCE, 181,4 M€).

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Les ressources générées par le territoire concernent les différences recettes d'origine fiscale.

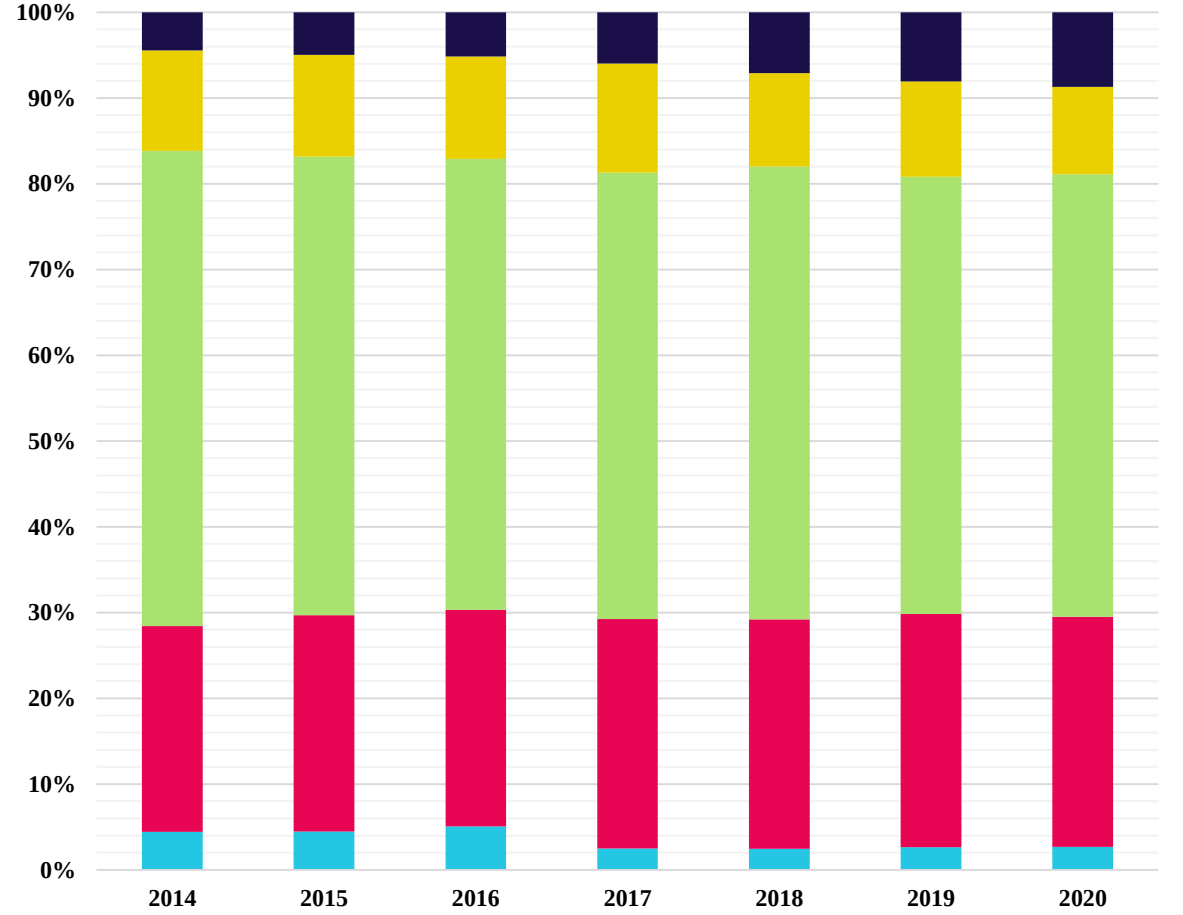

LES RECETTES DU TERRITOIRE

La fiscalité spécifique à l'outre-mer (52,1 M€) :

Le produit du droit de consommation en Guadeloupe est calculé à partir d'une assiette et d'un taux dont le niveau est fixé par la délibération du conseil départemental. Le produit de la **taxe sur les tabacs** s'élève à 29,1 M€ en 2020.

La taxe spéciale sur la consommation (TSC) est une taxe unitaire calculée forfaitairement sur le volume de carburant mis à la consommation dont les tarifs sont votés par le conseil régional. Le produit de la **taxe sur les carburants** atteint 23 M€ sur l 'exercice.

La fiscalité issue des fonds de péréquation (44,5 M€) :

La péréquation vise à atténuer les écarts de richesse entre les collectivités. La loi des finances pour 2010 a fusionné les fonds de péréquation issus des DMTO en unique fonds globalisé regroupant :

- **le fonds de péréquation des DMTO (8,8 M€);**
- **le fonds de solidarité entre les départements (33,1 M€);**
- **Le fonds de soutien interdépartemental (2,6 M€).**

En 2020, le produit total du fonds atteint 44,5 M€, soit une progression de 10% par rapport à 2019 (soit 40,6 M€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RESSOURCES EN PROVENANCE DE L'État (194,3 M€)

Les concours de l'État sont une ressource essentielle pour financer le fonctionnement du Département.

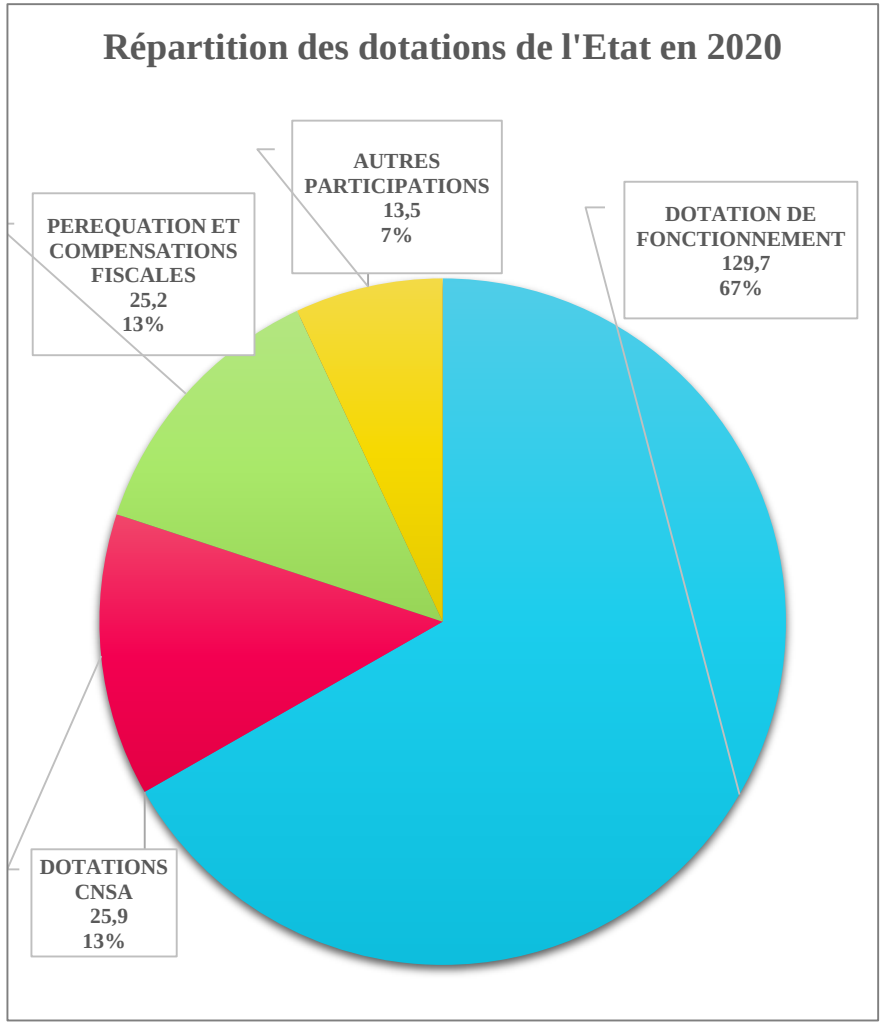

LES FONDS DE CONCOURS INSTITUTIONNELS

Les dotations en provenance de l'État atteignent 194,3 M€ et enregistrent une progression de 3% par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations de fonctionnement (129,7 M€) :

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est le principal concours financier de l'État. Son évolution est définie chaque année par la loi des finances. La DGF représente 120,8 M€ en 2020 et se décline en 4 composantes : la dotation de compensation (70,4 M€), de la dotation forfaitaire (30,4 M€), de la dotation de fonctionnement minimale (DFM, 11,6 M€) et de la dotation de péréquation urbaine (DPU, 8,7 M€).

La **Dotation globale de décentralisation** (DGD) correspond au concours de l'État au titre des compétences transférées et se chiffre à 8,9 M€.

Les dotations liées au secteur social (25,9 M€) :

Les **dotations versées par la CNSA** sont destinées à compenser la prise en charge d'une partie des allocations individuelles de solidarité, notamment

- au titre l'allocation personnalisée d'autonomie (APA, 20,3 M€)
- au titre la prestation de compensation du handicap (PCH, 4,2 M€),
- au titre de la dotation versée à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH, 0,6 M€),
- pour le financement d'action de prévention (Dotation versée au titre de la Conférence des financeurs) pour un montant de 0,8 M€.

Les compensations fiscales et les participations (38,7 M€)

Elles englobent notamment :

- la dotation de compensation de la réforme fiscale (DCRTP, 7,1 M€) ;
- le fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI, 9,5 M€) ;
- les allocations compensatrices (8,4 M€) ;
- Les participations (dotations FSE, FCTVA,…) pour 13,5 M€.

LES AUTRES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources générées par le fonctionnement courant et exceptionnel.

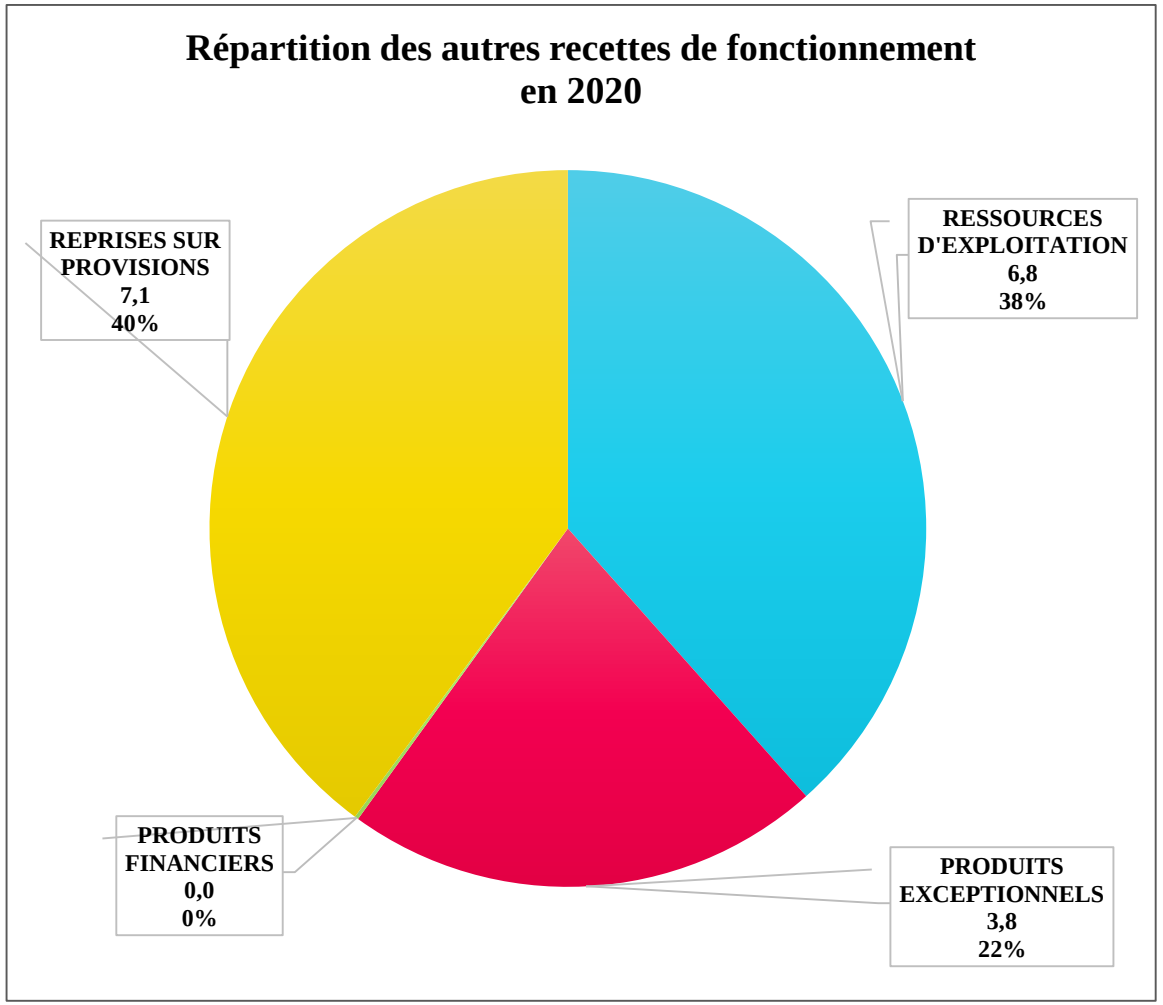

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **autres ressources de fonctionnement** s'établissent à 17,8 M€ en 2020 et se répartissent ainsi :

Les ressources d'exploitation (6,8 M€)

Les ressources d'exploitation comprennent les produits des services du domaine et autres produits d'activité, soit pour l'essentiel, les recouvrements de 1 'aide sociale, les baux ruraux,….

Les autres ressources (3,9 M€)

Elles se composent de produits exceptionnels (3,8 M€) et de la contribution du fonds de soutien au remboursement des indemnités financières des produits structuré représentant 0,03 M€ par an.

Les reprises sur provisions (7,1 M€)

Les reprise sur provisions s'élèvent à 7,1 M€ en 2020 dont 2,9 M€ pour les prêts d'honneur.

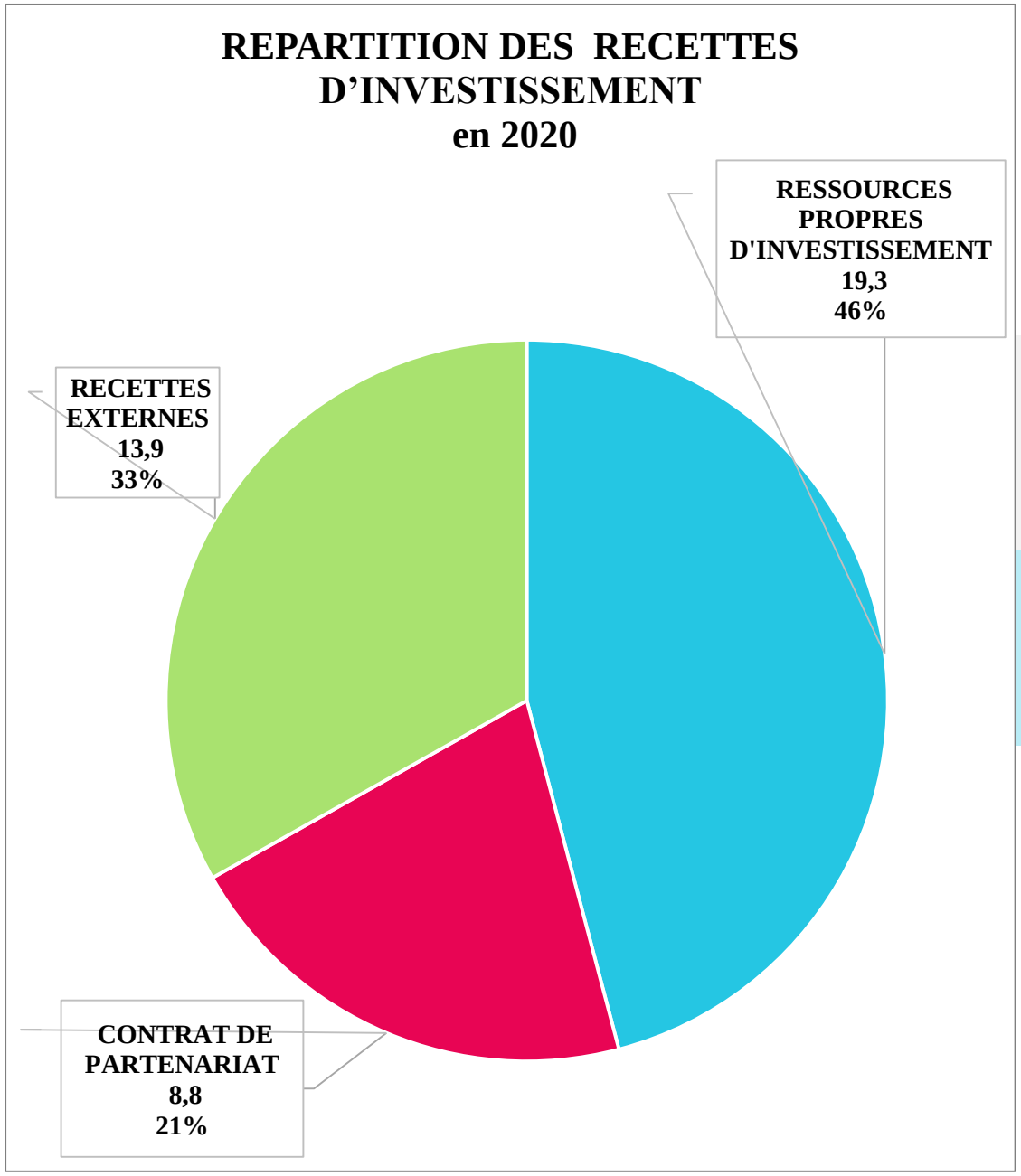

LES RECETTES

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (42 M€ en 2020)

Les recettes de d'investissement représentent 42 M€ en 2020. Elles se composent pour 46% de ressources propres d'investissement, 31% d'emprunts, 21% de concours de cofinancement et 2% de recettes diverses.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RESSOURCES PROVENANT DES CONTRATS DE PARTENARIAT

Les recettes d'investissement permettent de caractériser le financement des dépenses d'équipement.

Répartition des recettes d'investissement en 2020

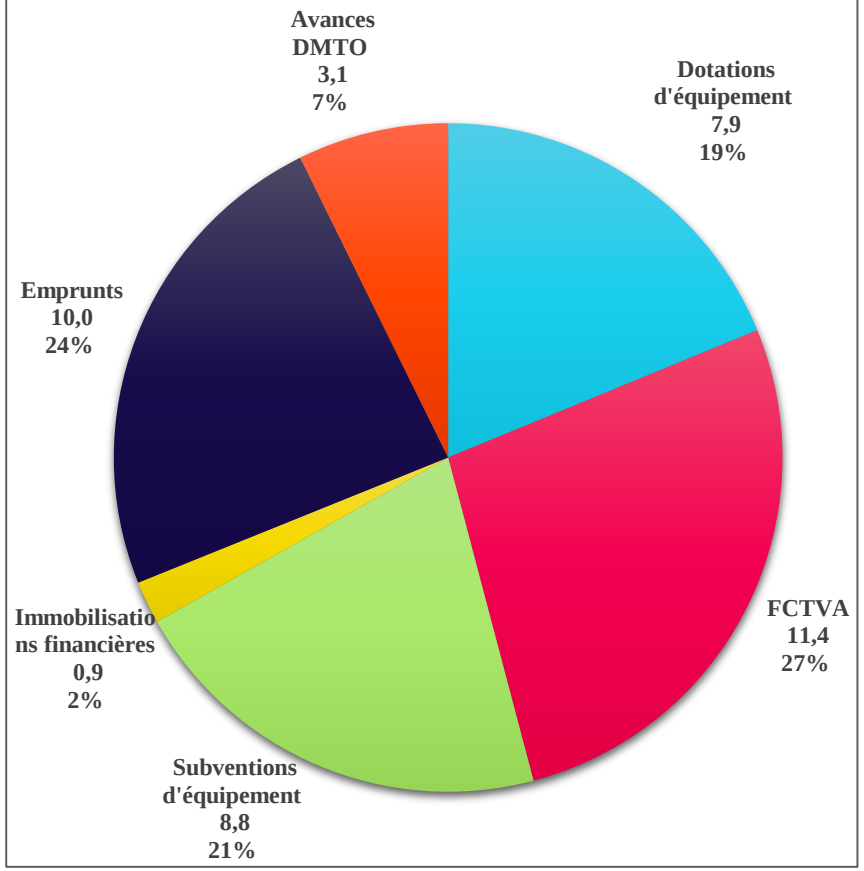

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les dotations d 'équipement en provenance de l'État atteignent 19,3 M€ et enregistrent une diminution de 4% par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations d'équipement (7,9 M€)

Les transferts de l'État comprennent la **dotation de soutien à l'investissement des départements** (0,2 M€) et la **dotation départementale d'équipement des collèges** (7,7 M€).

Le fonds de compensation de la TVA (11,4 M€)

Le **fonds de compensation de la TVA** atteint un montant de 11,4 M€. Le fonds restitue la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées deux ans auparavant et le taux de compensation forfaitaire est de 16,404%.

LES CONTRATS DE PARTENARIAT

Les subventions d'équipement permettent de **cofinancer certaines opérations d'équipement**.

Les subventions d'équipement encaissées (8,8 M€)

Elles **s'établissent à 8,8 M€ en 2020** contre 25,8 M€ en 2019. Ces fonds de concours perçus proviennent des fonds européens (5,9 M€), de l'État (1,9 M€), du bloc communal (0,5 M€) et de l'Office de l'Eau (0,5 M€).

Répartition des subventions d'équipement en 2020

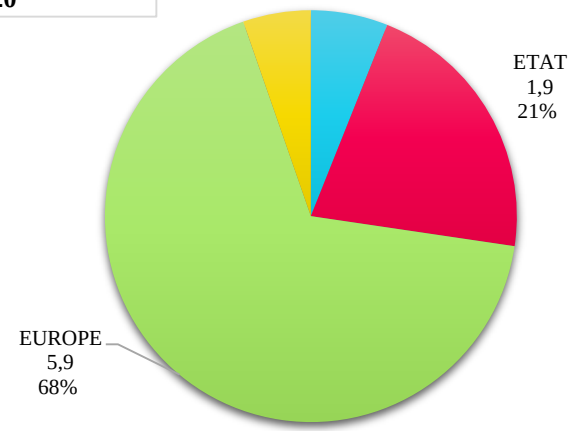

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RESSOURCES EXTERNES

Le poids des ressources externes détermine le degré d'exposition au risque financier.

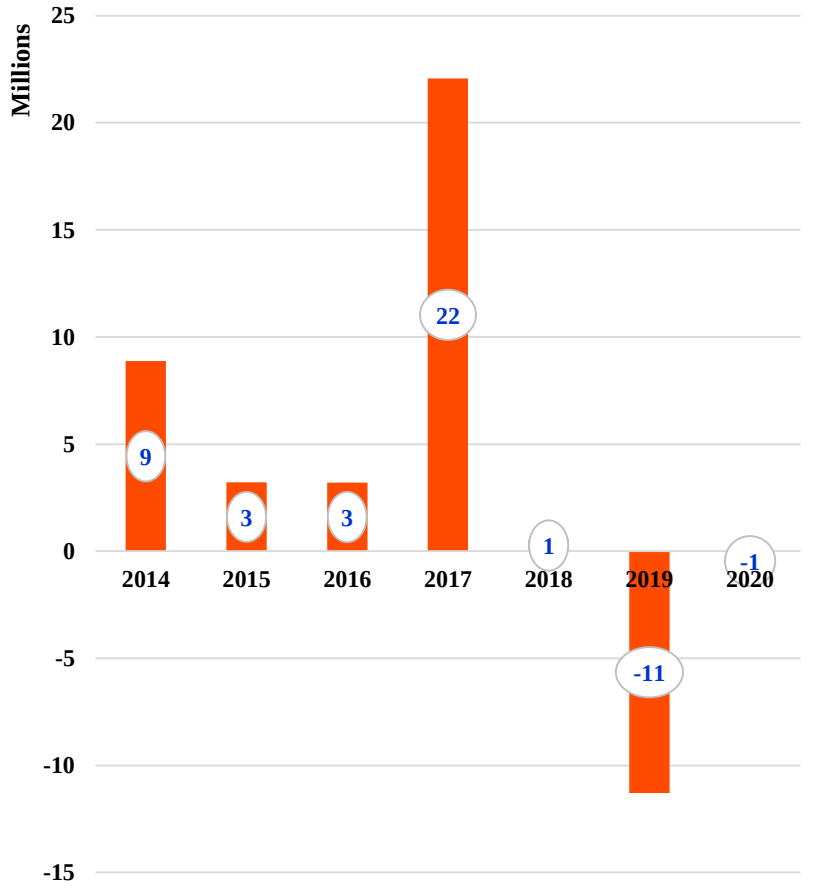

LES RECETTES EXTERNES

Les immobilisations financières (0,9 M€)

Les immobilisations financières atteignant 0,9 M€ en 2020 correspondent pour l'essentiel au remboursement de prêts d'honneur étudiants.

L'endettement (13,1 M€)

En 2020, le recours à l'emprunt est destiné à la mise aux normes parasismiques des collèges départementaux et à l'atténuation des effets du changement climatique sur les équipements.

Ainsi, le **Département a contracté 10 M€ auprès de l'Agence Française de Développement (AFD)**. Cet emprunt mobilisé en 2021 est adossé à un taux fixe à 0,26% pour une durée de 20 ans.

A côté du nouvel emprunt vient s'ajouter l'inscription de **l'avance remboursable (3,1 M€) au titre de la baisse de ces recettes de DMTO** due à la crise sanitaire.

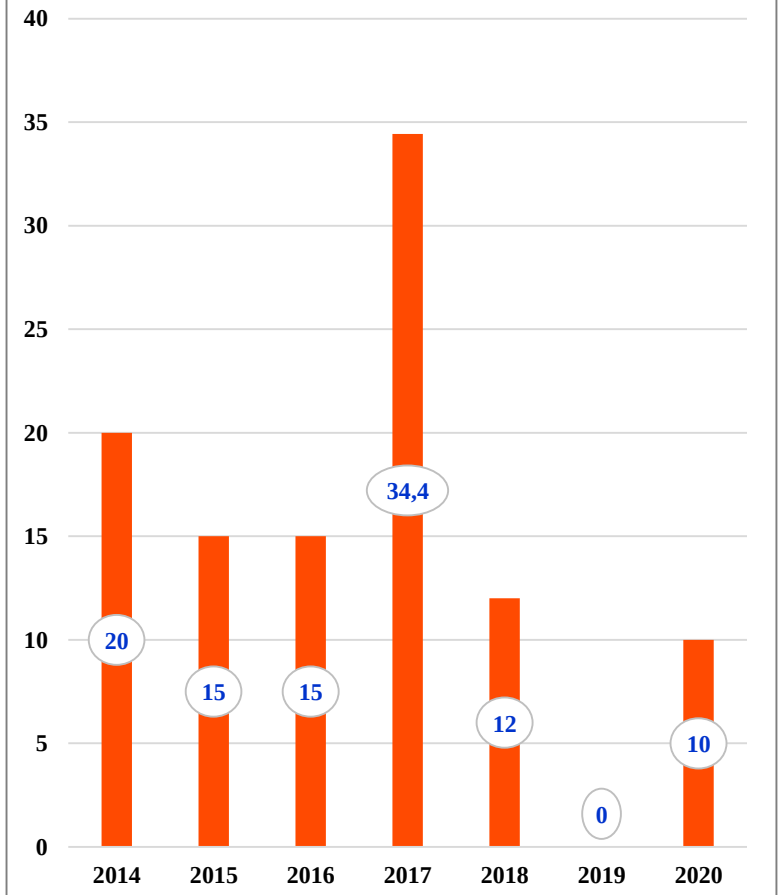

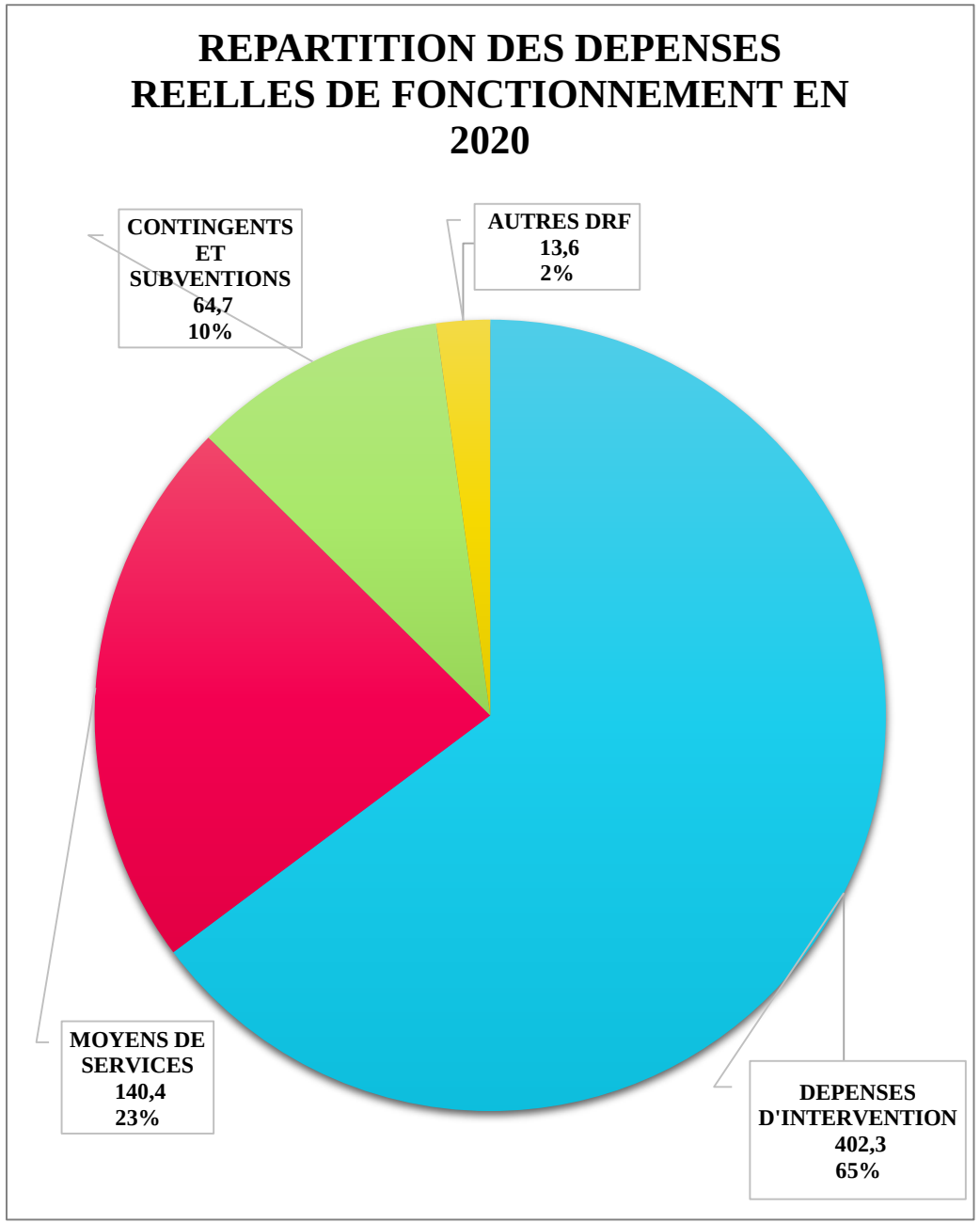

LES DEPENSES

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (621 M€ en 2020)

Les dépenses de fonctionnement représentent 621 M€ en 2020. En exécution, les crédits sont affectées à 65% aux dépenses d'intervention, à 23% au fonctionnement courant, 10% aux contingents et à 2% diverses dépenses.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LA RIGIDITE DES CHARGES

L'ensemble des charges incompressibles et obligatoires de fonctionnement.

LES CHARGES COURANTES

Les **dépenses courantes de fonctionnement** sont maîtrisées pour atteindre **611,5 M€,** soit un léger ralentissement de 1% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges courantes de fonctionnement ont évolué de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020
Action sociale et insertion	418,3	417,2	421,2	402,3
Fonctionnement courant	136,2	134,4	141,1	140,4
Contingents et subvention	74,2	61,0	62,7	64,7
Autres dépenses de gestion courantes	11,3	0,9	3,1	4,1
TOTAL	**640,0**	**613,5**	**628,2**	**611,5**

LA RIGIDITE DES CHARGES

Les charges rigides de fonctionnement (541,6 M€)

Les **charges de rigidité structurelle** sont exécutées à hauteur 75% pour un volume de dépenses de 541,6 M€ en 2020.

Ces **dépenses désignent l'ensemble des dépenses obligatoires de la section de fonctionnement**, à savoir, les dépenses de personnel, les contingents obligatoires, les allocations individuelles de solidarité, les frais de séjour, les contributions à des fonds (FAJ, FSL), les intérêts de la dette.

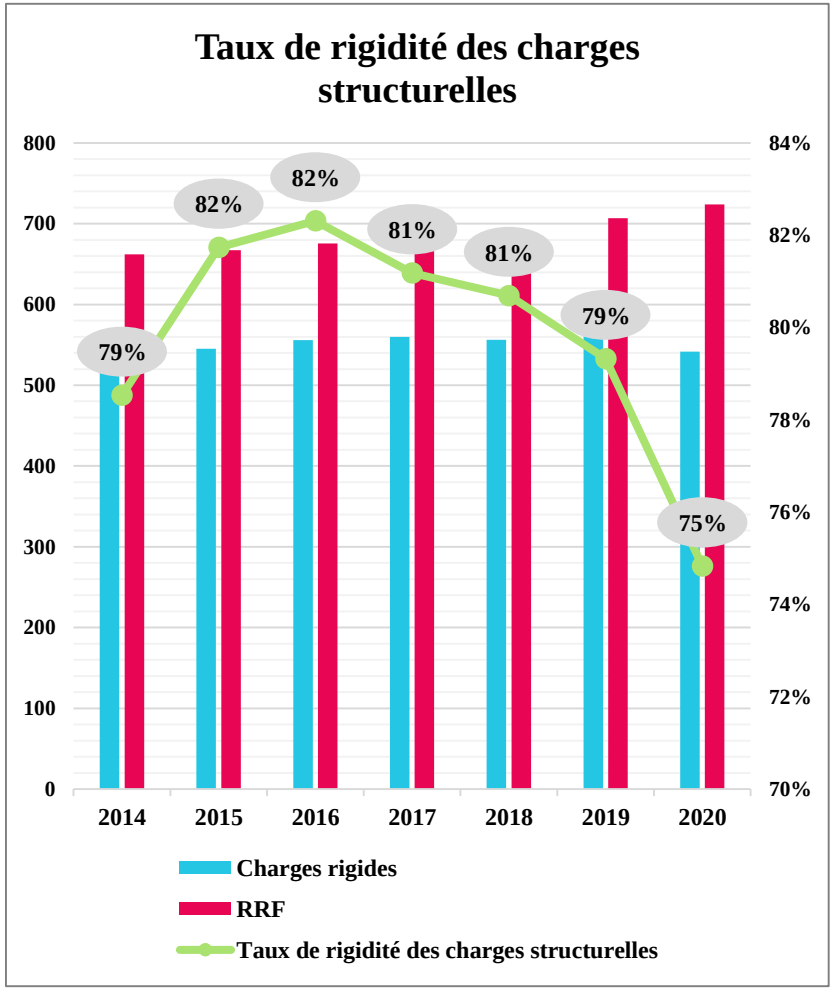

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES D'INTERVENTION

Le service à la population est déterminé par les compétences départementales en matière de solidarité.

LES DEPENSES D'INTERVENTION

Les **dépenses d'intervention** regroupant les crédits alloués à l'action sociale et l'insertion, représentent 402,3 M€ en 2020 contre 421,2 M€ en 2019 soit une diminution de 18,9 M€ avec des tendances contrastées :

L'action sociale (135,1 M€)

L'action sociale (allocations et frais de séjour) recule de 23,6 M€ en 2020 et atteint 135,1 M€ contre 158,7 M€ en 2019.

En effet, **les allocations versées** représentent 64,7 M€ (contre 84,2 M€ en 2019) et concernent l'allocation personnalisé d'autonomie (39,2 M€), la prestation de compensation du handicap (ACTP/PCH, pour 18,4 M€), les autres allocations (7,1 M€).

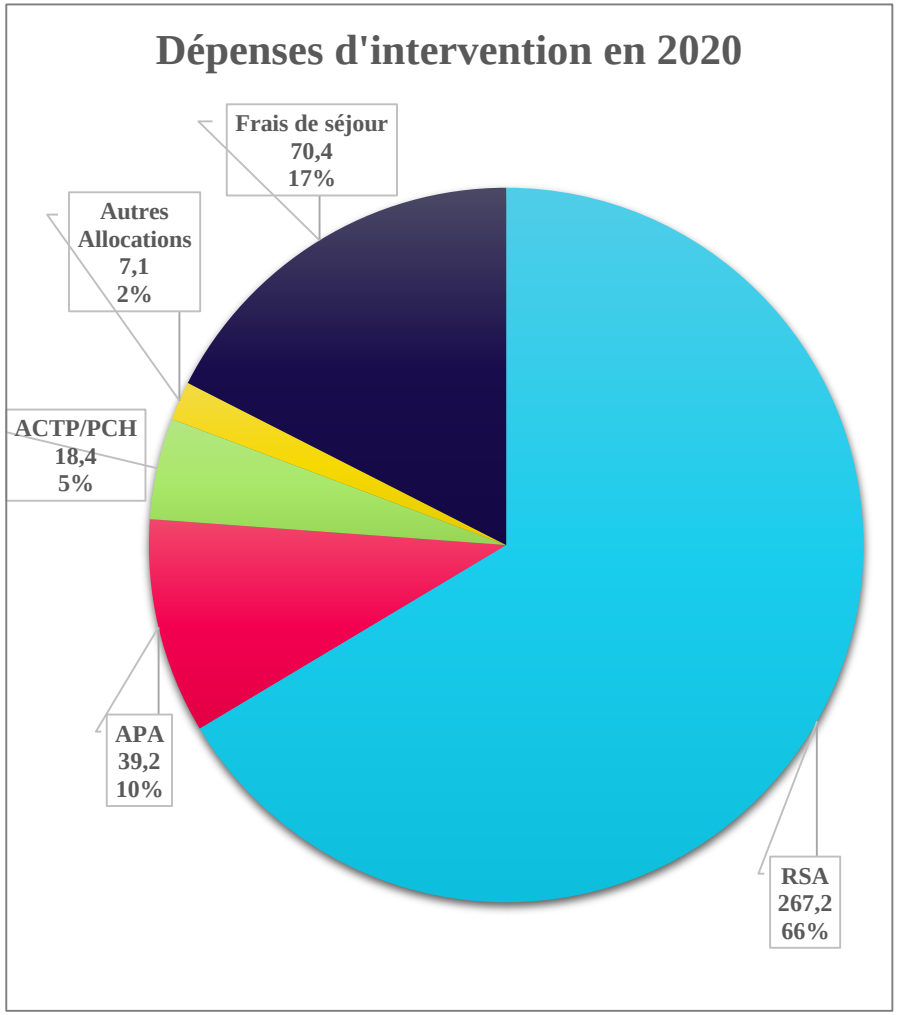

Les frais de séjour accusent un repli par rapport à 2019 (74,5 M€) puisqu'ils s'élèvent à 70,4 M€ en 2020, soit -4% sur la période. Cette évolution s'explique par la baisse des dépenses pour les frais de séjour au titre de l'ASE (-3,7 M€) et l'accueil familial (-1,2 M€).

Ces prestations évoluent comme suit :

En M€	2017	2018	2019	2020
RSA	263,9	263,9	262,5	267,2
APA	42,5	46,0	49,2	39,2
PCH	19,0	16,0	21,6	14,4
Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)	325,4	326,0	333,2	320,8
ACTP	5,1	4,5	4,3	4,0
Autres allocations	7,4	9,2	9,2	7,1
Autres allocations	12,5	13,7	13,5	11,1
PRESTATIONS SOCIALES	337,9	339,7	346,7	331,9
Frais de séjour PA	34,7	29,8	25,5	26,3
Frais de séjour PH	11,7	12,6	11,8	12,1
Frais de séjour ASE	21,9	21,5	23,5	19,8
Accueil familial et autres	2,3	2,4	3,6	2,4
Prévention spécialisée	9,8	11,2	10,0	9,7
FRAIS DE SEJOUR	80,4	77,6	74,5	70,4
TOTAL	418,3	417,2	421,2	402,3

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LE PROGRAMME INSERTION

L'insertion des bénéficiaires du RSA s'inscrit dans un développement pérenne de leur employabilité.

L'insertion (272,3 M€)

Les actions d'insertion concernent à la fois le versement de l'allocation du revenu de solidarité active (RSA) et le programme départemental d'insertion.

L'allocation du RSA représente 66% des dépenses d'intervention et 43% représentent des dépenses engagées en fonctionnement. Ainsi**, les allocations versées au titre du RSA** totalisent **267,4 M€** et progressent de 2%, après un léger repli de 1% en 2019.

La composition des dépenses RSA :

en M€	2017	2018	2019	2020
Revenu de solidarité -RSO	10,7	9,4	8,7	8,0
Allocations RSA socle	216,9	220,3	220,0	225,4
Allocations RSA socle majoré	36,3	34,2	33,8	33,8
RSA	**263,9**	**263,9**	**262,5**	**267,2**

Les **autres dépenses liées aux actions d'insertion** (5,1 M€) correspondent aux mesures prises pour améliorer l'employabilité des BRSA (2,1 M€), la gestion de la plateforme NEOJOB (0,1 M€), le développement d'une ingénierie pour la promotion des clauses insertion dans les marchés publics (0,05 M€),…

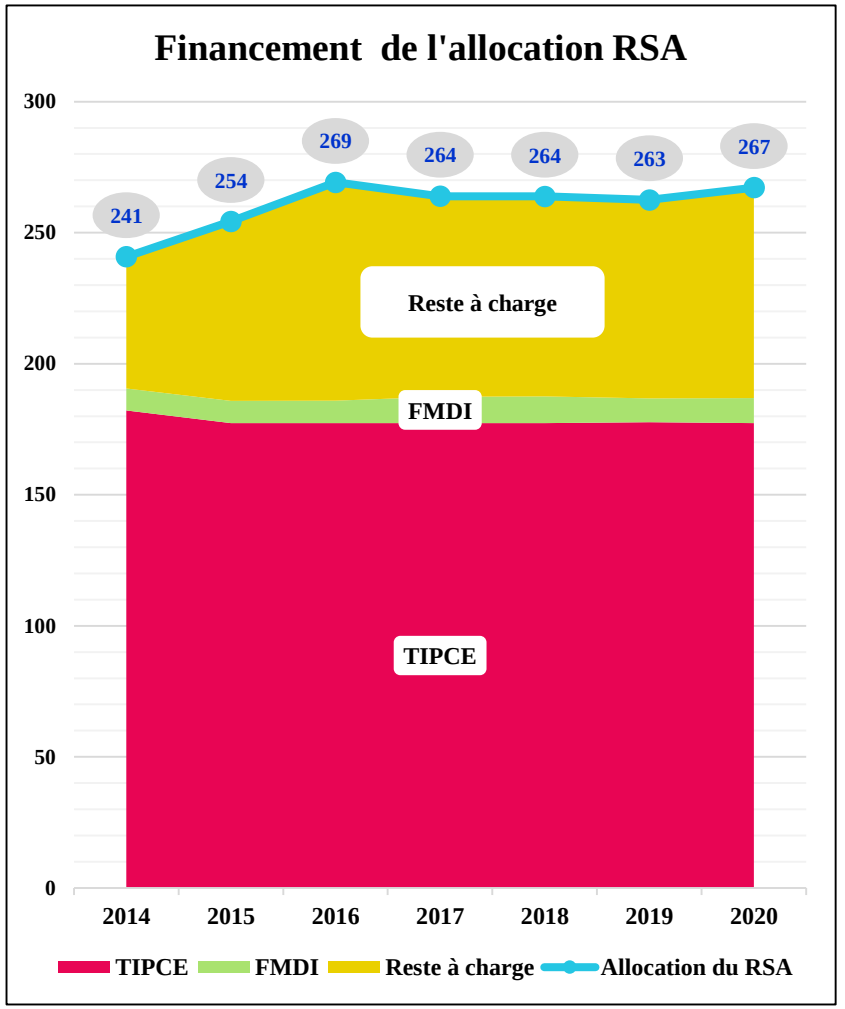

L'ALLOCATION DU RSA ET SON FINANCEMENT

La revalorisation de l'allocation du RSA de 0,9% opérée au mois d'avril 2020 fixe le versement mensuel à 564,78 € pour une personne seule et sans enfant. De même, le revenu de solidarité (RSO) s'élève à 531,94 €. Cette prestation versée uniquement en Outre-Mer s'adresse aux personnes âgées entre 55 et 65 ans et sans activité professionnelle.

La dégradation de l'activité économique liée à la crise sanitaire a entrainé une progression des bénéficiaires du RSA socle, passant de 41.186 en 2019 à 42.029 en 2020.

La conjugaison de ces deux évolutions provoquent mécaniquement l'augmentation du reste à charge de cette allocation par le Département. En 2020, il est évalué à 80,3 M€ contre 75,8 M€ en 2019.

En M€	2016	2017	2018	2019	2020
Allocation du RSA	**269,2**	**263,9**	**263,9**	**262,5**	**267,2**
TIPCE	177,3	177,3	177,3	177,7	177,3
FMDI	8,6	10,1	10,2	9,1	9,5
Reste à charge	**83,3**	**76,5**	**76,3**	**75,8**	**80,3**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES MOYENS DE SERVICE

Une gestion maîtrisée du fonctionnement courant du Département.

Répartition des moyens de services en 2020

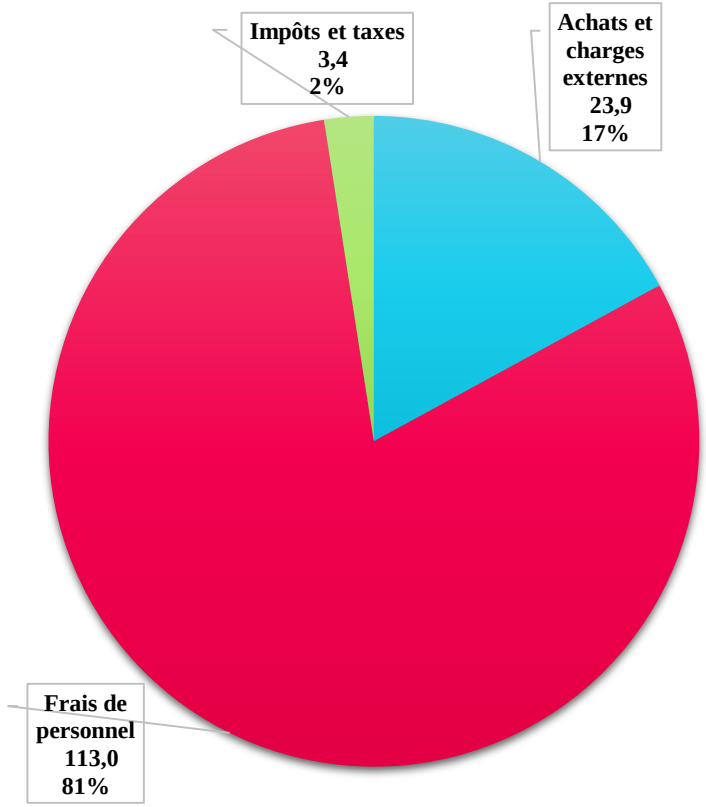

LES MOYENS DE SERVICES

Les **moyens de service représentent 140,4 M€** en 2020 et concernent les dépenses suivantes :

La charge de personnel (113 M€)

Les frais de personnel représentent 18% des dépenses de fonctionnement et atteignent 113 M€ en 2020 contre 114,4 M€ en 2019.

La charge de personnel se répartit entre les dépenses affectées au personnel départemental pour un montant de 94,5 M€ et la charge des assistantes familiales pour 18,4 M€.

Les achats et charges externes (23,9 M€)

Les achats et les charges externes augmentent de 6% et s'établissent à 24 M€ en 2020. Une augmentation due aux achats (+1,4 M€ sur la période).

Les impôts et taxes (3,4 M€)

Les impôts et taxes s'établissent à 3,4 M€ dont 1,9 M€ de contribution au fonds de péréquation DMTO.

LES FRAIS DE PERSONNEL

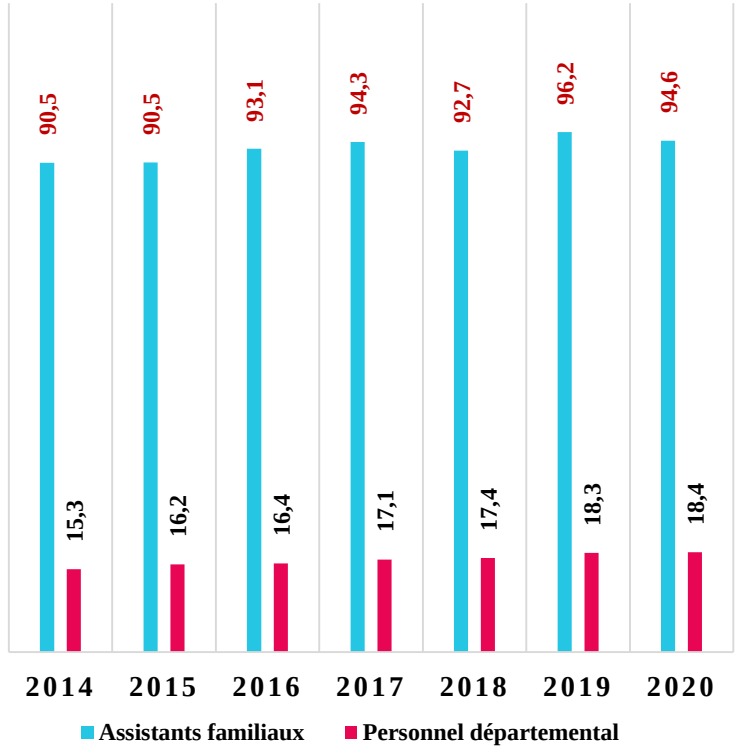

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CONTINGENTS ET LES AUTRES DEPENSES

Les autres dépenses de fonctionnement s'articulent entres contributions obligatoires définies par la loi et le soutien accordé aux autres tiers.

Contingents, participations et subventions en 2020

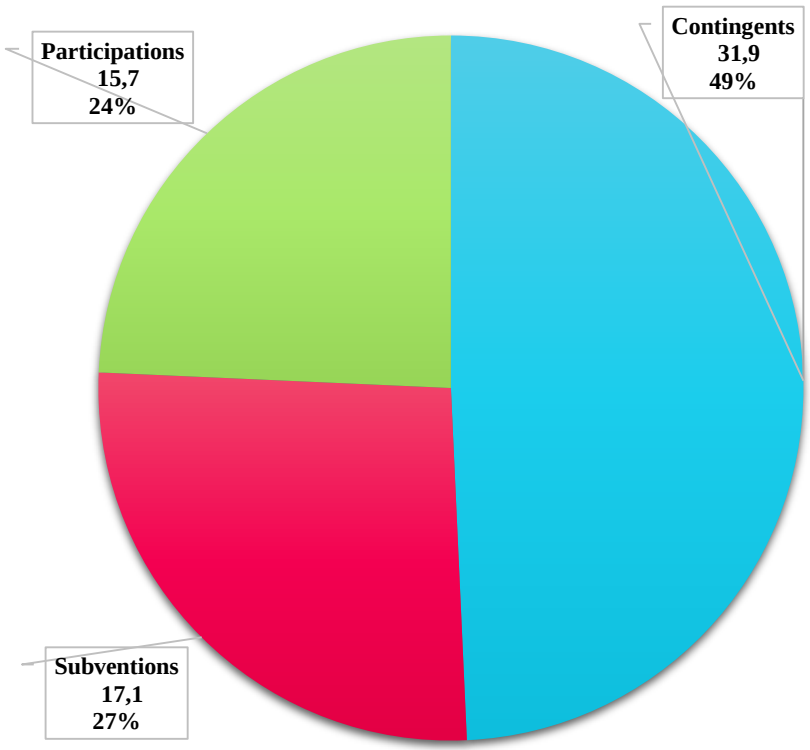

LES CONTINGENTS

Les contingents (31,9 M€)

Les **contingents**, correspondant aux dépenses d'intervention liées au fonctionnement du SDIS (24,1 M€), des collèges (5,5 M€), à la gestion du fonds d'aides aux jeunes et du fonds de solidarité pour le logement (2,3 M€), s'élèvent à 31,9 M€ en 2020.

Les participations (17,1 M€)

Les **participations** représentent 17,1 M€ en 2020. Elles comprennent essentiellement les crédits affectés au personnel DDE transféré (6,3 M€), le service d'aide éducative en milieu ouvert (2,9 M€), le programme de la protection de la mère et l'enfant (1,1 M€) et les travailleuses familiales (1,5 M€).

Les subventions (15,7 M€)

Les **subventions de fonctionnement** augmentent légèrement en 2020 pour se situer à un volume de 15,7 M€ contre 15,2 M€ en 2019.

Elles correspondent à 15,4 M€ d'aides aux tiers et 0,4 M€ de dépenses liées à la mise en œuvre du PDI/FSE.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION

Les produits financiers (1,4 M€)

Les **frais financiers** poursuivent leur diminution entamée depuis 2016 dans un contexte de taux d'intérêt historique bas. Le montant des intérêts de la dette représente 1,4 M€ en 2020 contre 4,4 M€ en 2016. De plus, le taux d'intérêt apparent (intérêt de dette rapporté au stock de dette) atteint 1,2% en 2020 contre 1,9% en 2019.

Les charges exceptionnelles (1,8 M€)

Les **charges exceptionnelles** qui atteignent 1,8 M€ correspondant pour 0,6 M€ à la gestion de l'abattoir, 0,3 M€ d'aide au secteur culturel et artistique dans le cadre du Covid-19 .

Les autres charges de gestion (4,1 M€)

Elles comprennent également les autres charges de gestion courante (4,1 M€) correspondant aux dépenses liées aux élus et les admissions en non-valeur.

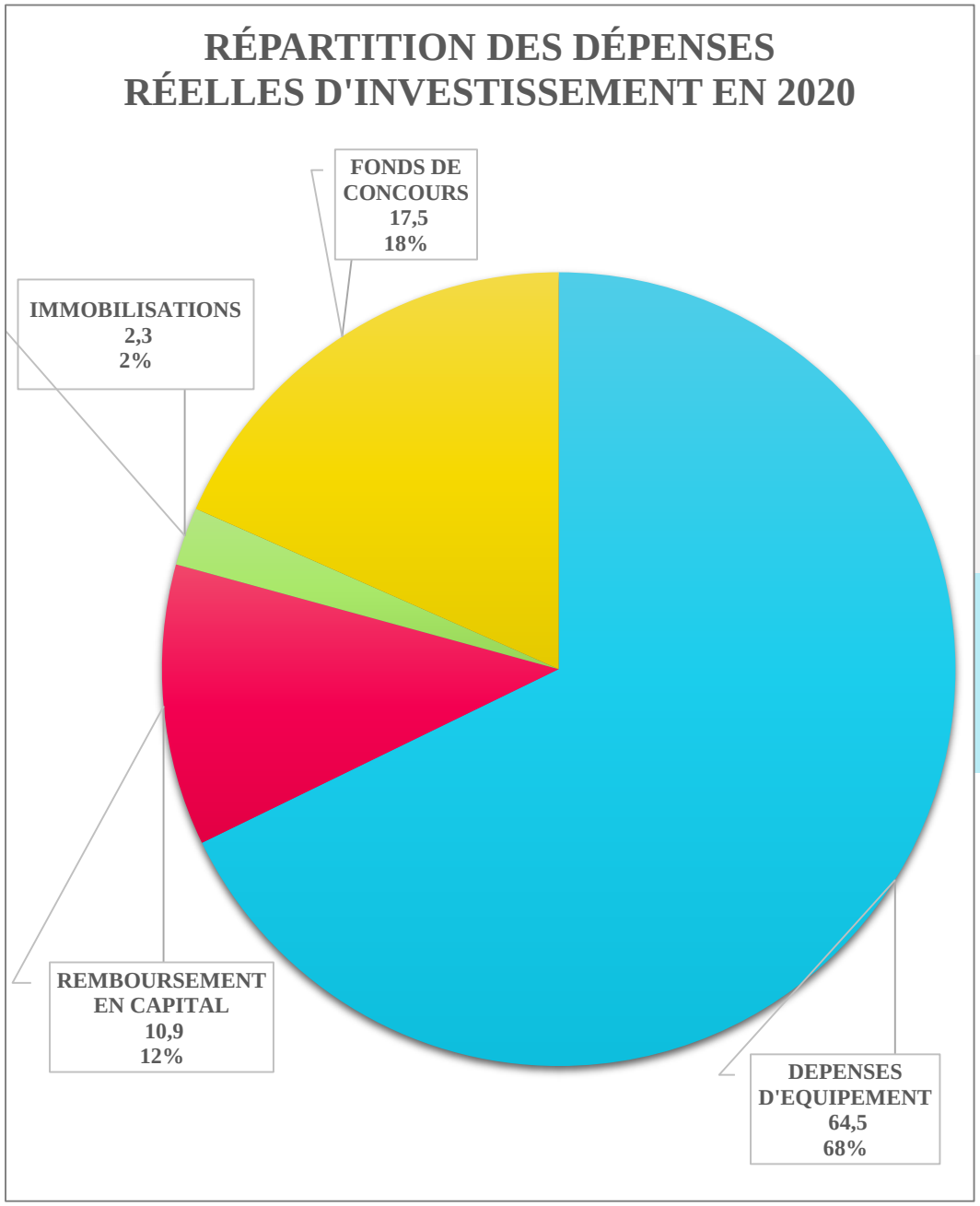

LES DEPENSES

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (95,2 M€ en 2020)

Les dépenses d'investissement représentent 95,2 M€ en 2020. Elles se répartissent entre les dépenses d'équipement (68%), le remboursement en capital de la dette (12%), le fonds de concours aux tiers (18%) et les immobilisations (2%).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Elles traduisent le mise en œuvre des politiques sectorielles découlant des compétences départementales.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les **dépenses d'équipement (64,5 M€)** traduisent la mise en œuvre des projets de politiques publiques intervenant sur les axes représentatifs des compétences départementales. La déclinaison par politique des dépenses d'équipement s'articule ainsi :

Les travaux dans les collèges (23,6 M€)

Le montant consacré aux différents travaux dans les collèges représente 23,6 M€ en 2020. Ces dépenses concernent principalement la mise aux normes parasismiques des collèges pour une enveloppe de 10,7 M€, les autres travaux pou un volume de 12,8 M€.

en M€	Dépenses
COLLSISM COLLEGE BEBEL	2,1
COLLSISM COLLEGE CHARLES DE GAULLE	8,0
COLLSISM COLLEGE KERMADEC	0,6
Autres travaux dans les collèges	1,3
Grosses réparations dans les collèges	11,6
TOTAL	**23,6**

Le réseau routier départemental (17,1 M€)

Les travaux sur la voirie départementale s'élèvent à 17,1 M€ et concernent notamment, 2,8 M€ pour des travaux spécifiques et 14,4 M€ pour la réfection du réseau routier.

Les autres dépenses d'infrastructures (8,1 M€)

en M€	Dépenses	Recettes
Programme EAU	3,9	4,8
Entretien des Barrages	0,7	3,1
Equipements ruraux	**4,6**	**7,8**
Equipements portuaires	**3,1**	**0,3**
Equipements aériens	**0,4**	
TOTAL	**8,1**	**8,1**

Les autres dépenses des équipements directs (15,7 M€)

Les autres dépenses d'équipements s'élèvent à 15,7 M€ dont 0,7 M€ de co-financement reçu. Elles concernent les travaux dans les bâtiments patrimoniaux et culturels pour un montant de 5,5 M€, les actions dans le domaine du développement territorial et l'amélioration du cadre de vie pour un montant de 2,3 M€ et la rénovation et la mise aux normes des bâtiments administratifs pour 8 M€ .

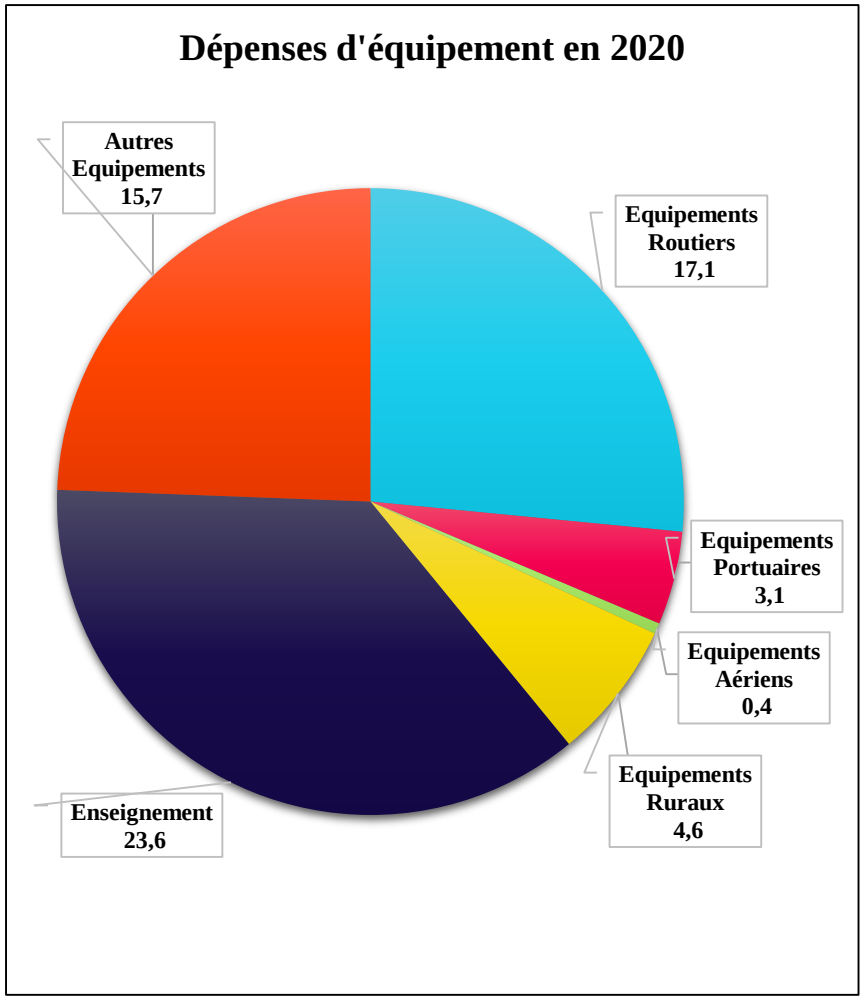

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES CONCOURS AUX TIERS ET AUTRES DEPENSES

Un véritable soutien au secteur socio-économique.

LES CONCOURS AUX TIERS

En 2020, les **aides apportées aux autres tiers** atteignent 9,8 M€ (aide à l'amélioration de l'habitat prioritaire, subvention en annuité de l'hôpital de Capesterre-Belle-Eau, subvention d'équipement au SDIS) et celles dédiées **aux communes et structures intercommunales** se chiffrent à 7,7 M€.

Au total, les fonds de concours s'élèvent à 17,5 M€ (contre 14,4 M€ en 2019) et progressent de 22% par rapport à l'année précédente.

en M€	2017	2018	2019	2020
Fonds de concours autres tiers	8,6	7,9	6,3	9,8
Fonds de concours bloc communal	5,3	5,7	8,0	7,7
TOTAL	13,9	13,6	14,4	17,5

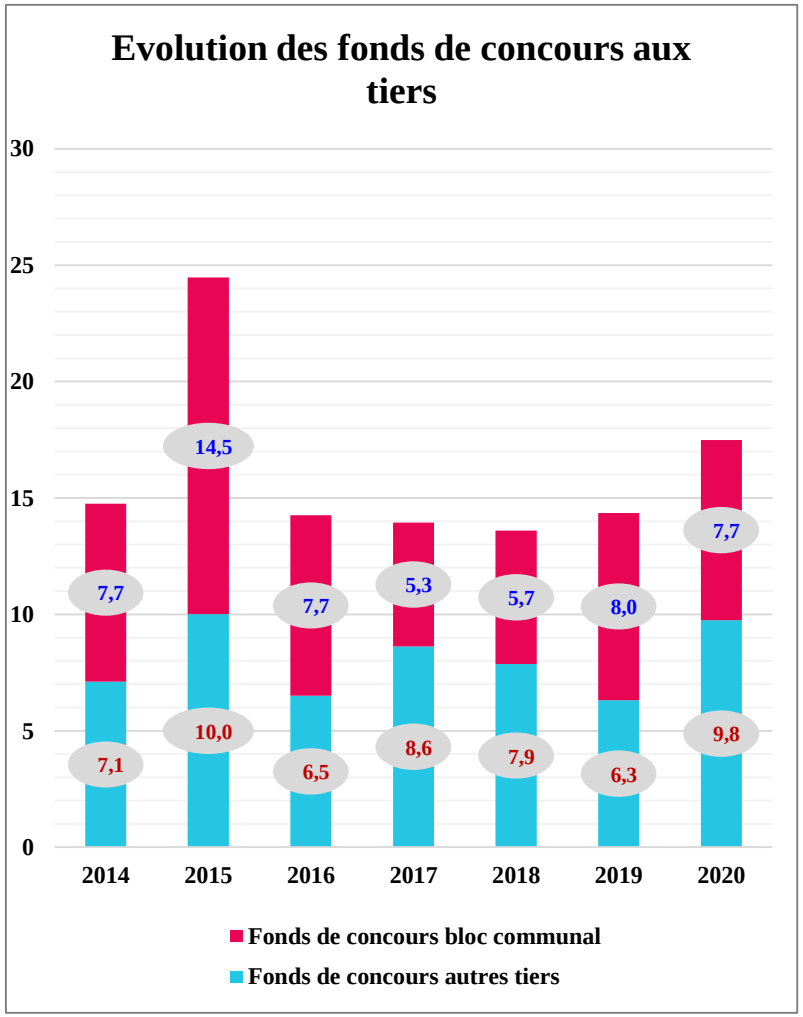

LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL

Le montant consacré au remboursement du capital de la dette s'élève à 10,9 M€ en 2020. Il correspond à 11% des dépenses d'investissement.

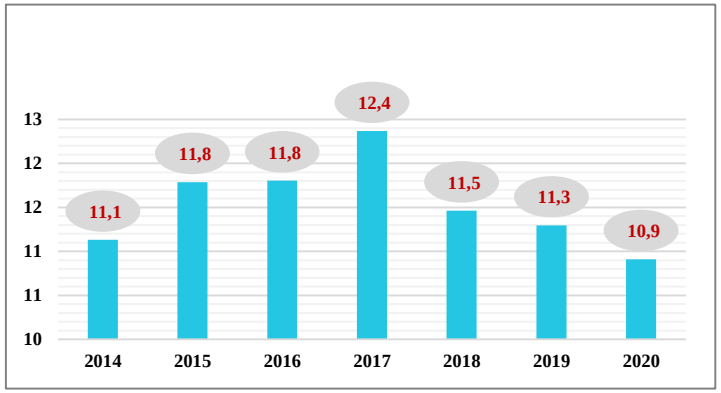

LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations (2,3 M€) représentent 2% des dépenses d'investissement en 2020.

Elles concernent l'attribution des prêts d'honneur aux étudiants pour 1,1 M€, les immobilisations incorporelles (achat de logiciels, licences, frais d'études, les annonces légales,….) pour 1,2 M€.

LES MARGES DE MANOEUVRE

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement consolide les fondamentaux financiers.

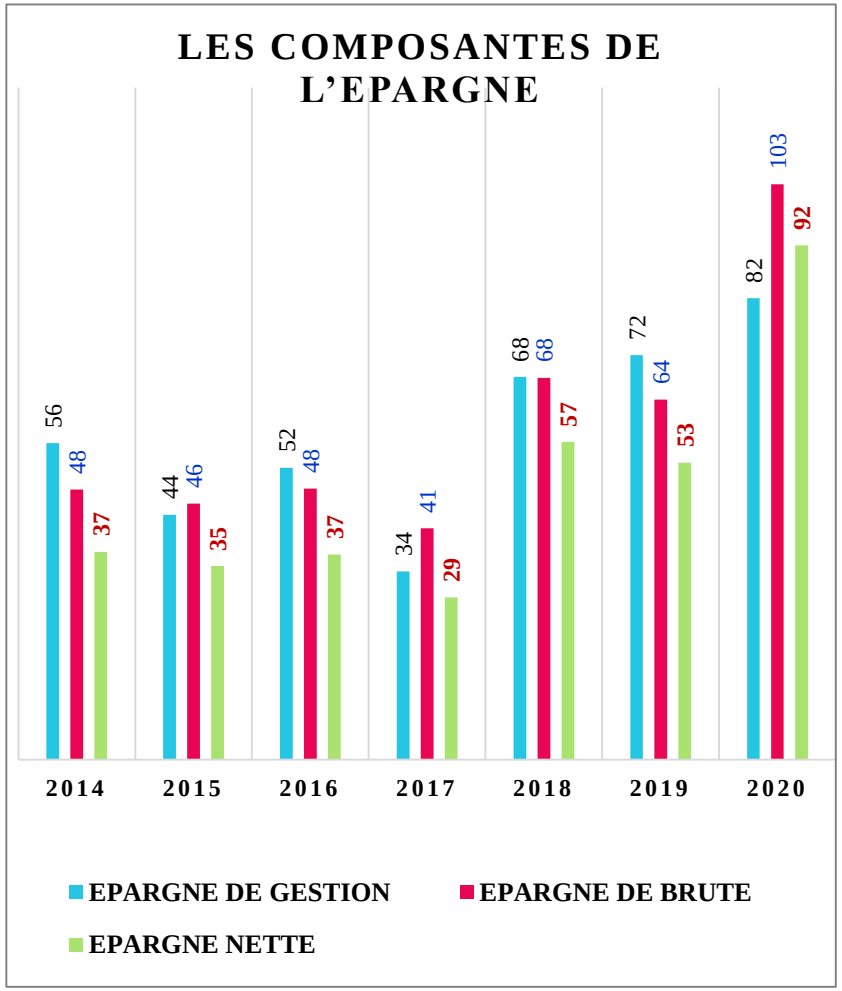

LA CHAINE DE L'ÉPARGNE

Épargne de gestion (82,4 M€)

L'épargne de gestion augmente de 10,2 M€ et atteint 82,4 M€ +21% en 2020.

Épargne brute (102,7 M€)

L'épargne brute augmente par rapport à l'année précédente de 60% et s'élève à 102,7 M€.

La Collectivité dégage une marge de 14,2% sur son fonctionnement pour financer l'investissement.

Épargne nette (91,8 M€)

L'épargne nette progresse de 73% pour atteindre 91,8 M€ en 2020.

Le **coefficient d'autofinancement courant** est inférieur (87%) à 100% ce qui signifie que le Département parvient à dégager des ressources pour l'investissement.

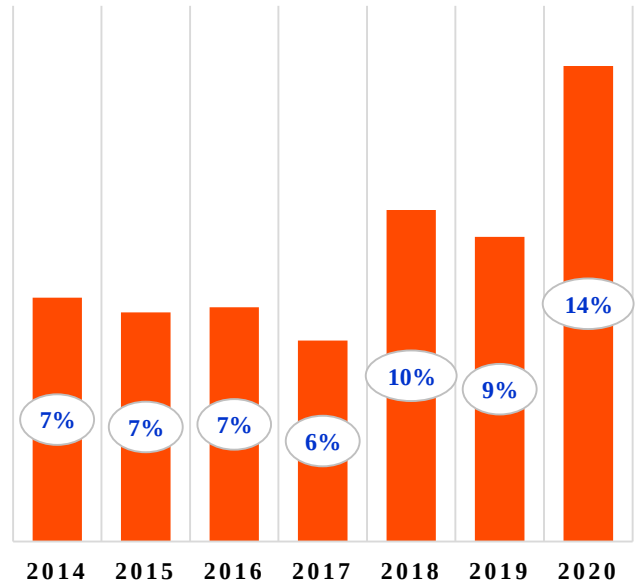

LES MARGES DE MANOEUVRE

L'ENDETTEMENT

La quasi-stabilité de l'endettement réalisé à faible coût permet un financement optimal des équipements.

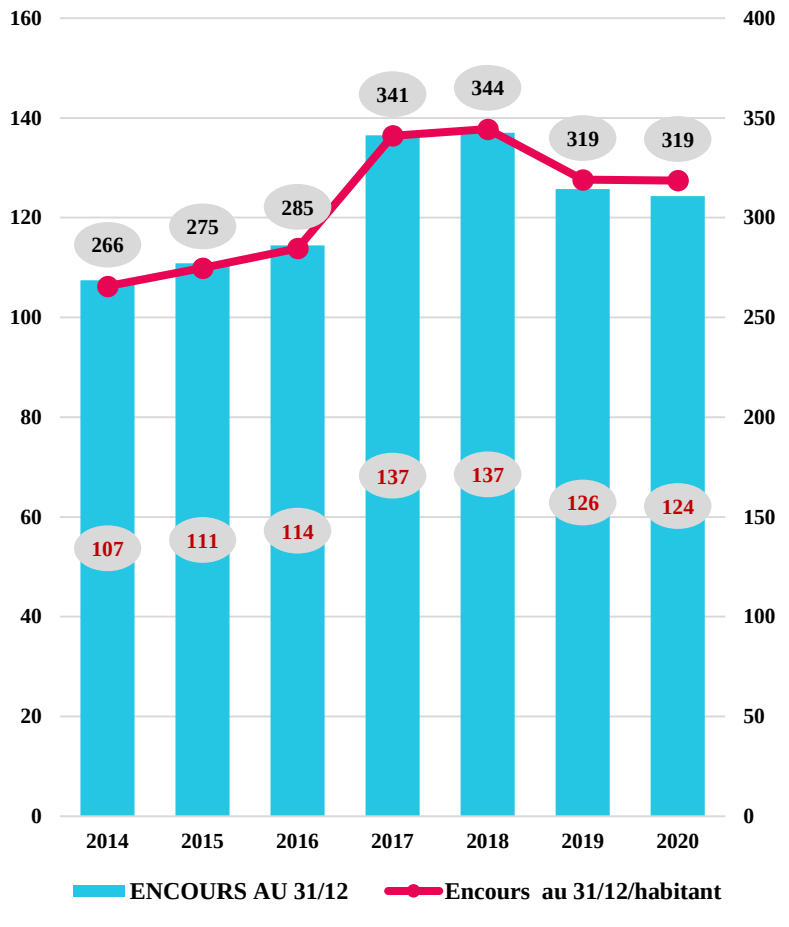

LA DETTE

Les caractéristiques du stock de dette

L'encours de dette diminue (-1%) et s'établit en fin d'exercice 2020 à 124,3 M€ (contre un stock de 2019 s'élevant à 125,7 M€).

Le niveau global de la dette demeure satisfaisant au regard de la moyenne départementale de la strate qui atteint 561 €/habitant contre 319 €/habitant pour le Département en 2020.

En M€	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	137,0	125,7	124,3
Taux moyen	1,8%	1,8%	1,6%
Durée résiduelle moyenne	13 ans	12,1 ans	11,1 ans
Durée de vie moyenne	6,9 ans	6,4 ans	5,9 ans

LES RATIOS DE SOLVABILITE

Le flux net de dette demeure négatif pour la deuxième année consécutive (soit -0,9 M€ en 2020, après -11,3 M€ en 2019),. Cette maîtrise du stock de dette aboutit à une nette amélioration des ratios de solvabilité.

La capacité de désendettement (1,2 an)

La baisse de l'encours de dette, jointe à la progression de l'épargne brute, aboutit à l'amélioration de la capacité de désendettement, passant de 2 ans en 2019 à 1,2 an en 2020.

Le taux d'endettement (18%)

Le taux d'endettement (Stock de dette /RRF) s'améliore également pour atteindre 17% en 2020 contre 18% en 2018.

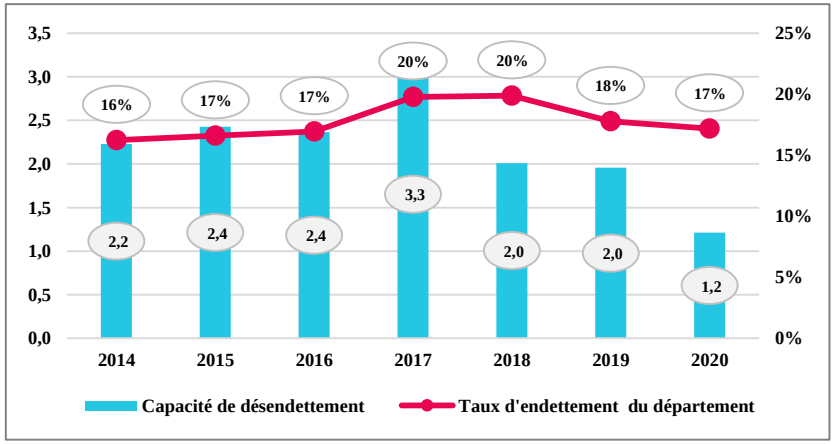

LES MARGES DE MANOEUVRE

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le mode de financement des investissements permet d'identifier les leviers disponibles pour mettre en œuvre le programme d'investissement.

En M€	2017	2018	2019	2020	Structure 2020
Épargne nette	56,7	91,8	38,8	91,8	69%
FCTVA	10,9	0,0	11,5	11,4	9%
EFFORT PROPRE	**67,6**	**91,8**	**50,4**	**103,2**	**77%**
Subventions d'équipement reçues	10,6	9,5	25,8	8,8	7%
Dotations d'équipement	9,5	9,2	8,6	7,9	6%
PARTENAIRES PUBLICS	**20,1**	**18,7**	**34,4**	**16,7**	**12%**
Immobilisations financières	1,1	1,6	1,5	0,9	1%
Emprunt	34,4	12,0	0,0	13,1	10%
FINANCEMENTS EXTERNES	**35,6**	**13,6**	**1,5**	**13,9**	**10%**
TOTAL	**123,3**	**124,1**	**86,2**	**133,8**	**100%**

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les modalités du financement du programme d'équipement mettent en rapport les dépenses d'investissement avec les ressources qui ont été mobilisées pour les financer.

Le financement de l'investissement

L'autofinancement corrigé est le moyen le plus important du financement des équipements. Il représente 63% de son financement pour un volume de 53,1 M€ après correction de la variation du fonds de roulement.

Les ressources propres d'investissement couvrent 38% des besoins pour un montant de 32 M€ contre 47,4 M€ en 2019.
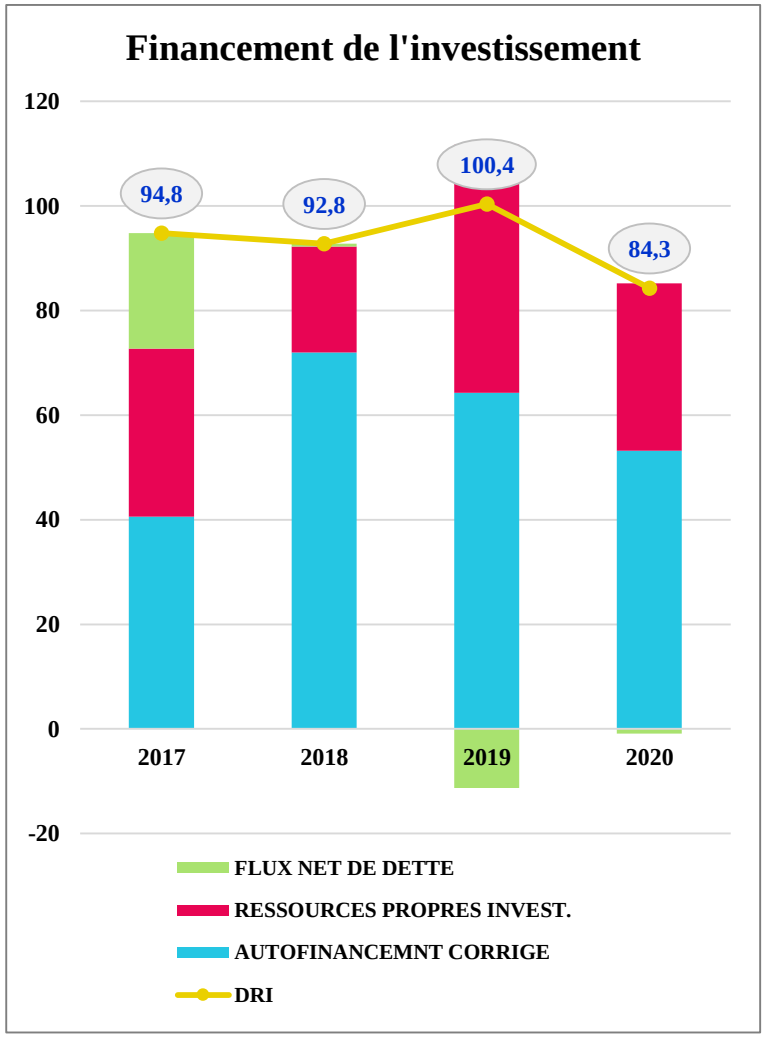
Le recours à l'emprunt, en tenant compte du remboursement en capital, intervient négativement dans le financement des investissements. Le flux net de dette passe de -11,3 M€ en 2019 à -0,9 M€ en 2020.